

# professeur du domaine des Arts de la Parole (H/F/X)

Référence Le Forem : 1910926

Date de mise à jour : 26/05/2026



## Ville de Saint-Hubert - ACADEMIE DE MUSIQUE DE SAINT-HUBERT

Enseignement secondaire général ordinaire communal subventionné



Type de contrat

**Durée déterminée**



Lieux de travail

**Saint-Hubert, Libin, Neufchâteau**



Régime de travail

**Temps partiel**



Langue(s)

**FR**



Nombre de poste(s) : **1**

*Académie de Musique, de danse et des Arts de la Parole  
Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit (ESAHR) subventionné par la FWB.*

## Poste à pourvoir

### Responsabilités et missions

Professeur de Théâtre et de Formation Pluridisciplinaire en cours collectifs (de 4 à 12 élèves)

### Lieu(x) de travail

- Saint-Hubert
- Libin
- Neufchâteau

### Déplacements à prévoir dans le cadre de la fonction.

L'Académie donne les cours du domaine des Arts de la Parole sur les communes de Saint-Hubert, Libin et Neufchâteau

## Votre Profil

### Métier

Enseignant / Enseignante dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit

### Compétences professionnelles

- Enseigner dans le domaine: Théâtre et arts de la parole
- Préparer des leçons
- Évaluer des acquis d'apprentissage
- Travailler en groupe

- Enseigner des cours artistiques

#### Savoir faire comportementaux

- Assiduité
- Esprit d'équipe
- Autonomie
- Motivation
- Communication
- Sens de l'organisation

#### Compétences numériques

- Communication

#### Expériences, langues et qualifications

Expérience	Niveau d'expérience	Exigé
Enseignant / Enseignante dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit	Sans importance	Non
Niveau d'étude	Domaine d'étude	
Formation supérieure initiale de type long (Master)	Art dramatique	

Pour donner les cours de Théâtre et de Formation Pluridisciplinaire, le candidat doit disposer d'un des titres jugés suffisants pour les fonctions de professeur de Diction-Déclamation ou d'Art Dramatique tel que repris à l'article 107 du décret du 2 juin 1998 et remis ci-dessous soit (un seul titre suffit) :

Professeur de Diction-Déclamation :

- diplôme de l'enseignement artistique supérieur de déclamation
- diplôme de l'enseignement artistique supérieur du 3e degré délivré dans la spécialité «théâtre»
- diplôme de l'enseignement supérieur artistique de type court délivré dans la spécialité «Interprétation dramatique»
- diplôme de licence ou de master du domaine du théâtre et des arts de la parole, option arts oratoires ou option art dramatique
- diplôme de licence ou de master du domaine des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication, option interprétation dramatique ou théâtre et techniques de communication
- diplôme de master didactique du domaine du théâtre et des arts de la parole, option arts oratoires ou option art dramatique;
- diplôme de master didactique du domaine des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication, option interprétation dramatique ou théâtre et techniques de communication.

Professeur d'Art Dramatique :

- diplôme de l'enseignement artistique supérieur d'art dramatique
- diplôme de l'enseignement artistique supérieur du 3e degré délivré dans la spécialité « théâtre »
- diplôme de l'enseignement supérieur artistique de type court délivré dans la spécialité « Interprétation

dramatique »

- diplôme de licence ou de master du domaine du théâtre et des arts de la parole, option art dramatique
- diplôme de licence ou de master du domaine du théâtre et des arts de la parole, option arts oratoires
- diplôme de licence ou de master du domaine des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication, option interprétation dramatique ou théâtre et techniques de communication
- diplôme de master didactique du domaine du théâtre et des arts de la parole, option art dramatique;
- diplôme de master didactique du domaine du théâtre et des arts de la parole, option arts oratoires, complété par la reconnaissance d'expérience utile - diplôme de master didactique du domaine des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication, option interprétation dramatique ou théâtre et techniques de communication.

Langue	Niveau de maîtrise	Exigé	Informations complémentaires	
Français	C2 - Expert	Oui		
Permis nécessaire pour l'exercice de la fonction			Sélection médicale	Exigé
Permis de conduire validé pour une catégorie B			Non	Oui

## Condition du poste

Type de contrat	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Réserve de recrutement
Durée déterminée	24/08/2026	02/07/2027	Non
<b>Régime de travail</b>	Temps partiel		
	Travail de jour		
<b>Horaire de travail</b>	16		
<b>Nombre d'heures</b>	16		

Les cours se donnent en dehors des obligations scolaires soit le mercredi à partir de 13H00, les autres jours de la semaine à partir de 15H30 et le samedi toute la journée. Une fois l'horaire fixé, il restera stable tout au long de l'année scolaire, aucune exigence de jour de prestation n'est demandée (les propositions du candidat sont les bienvenues).

Possibilité de ne prendre qu'une partie de l'horaire proposé.

Les 16 périodes proposées sont toutes vacantes.

## Modalités de candidature

### Personne de contact

**Nom de la personne :** M. Bernard MICHEL

### Vous pouvez postuler via :

#### Courrier

**Nom de l'entreprise :** Académie de Musique

**Adresse :** rue du Parc14

**Code Postal :** 6870

**Ville :** SAINT-HUBERT

**Pays :** Belgique

#### E-mail

aca.sainthubert@gmail.com

#### Téléphone

+3261612244

#### Autres modalités

Au besoin vous pouvez contacter le Directeur de l'Académie, M. Bernard MICHEL, sur son portable :  
0474/70.46.57

**Date de début de diffusion:** 26/05/2026 – **Date de fin de diffusion:** 07/07/2026